

Avis d'Appel à candidature pour un concours national restreint d'architecture

N°01/2017

Le Ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique

Lance un appel à candidature pour un concours national restreint architectural pour :

**« Étude pour la réalisation du siège principal et secondaire de l'Autorité Gouvernementale de Certification Électronique »**

Les entreprises répondant aux critères suivants peuvent présenter leurs candidatures :

- Ayant la qualité d'architectes agréés ou bureaux d'études nationaux publics ou privés employant au moins un architecte agréé.
- ayant réalisé l'étude d'au moins deux (02) bâtiments composés au moins d'un R+1 dûment justifiés par des attestations de bonne exécution et des descriptifs des projets réalisés.

Le cahier des charges doit être retiré par les candidats ou leurs représentants désignés de cet effet à l'adresse suivante : Ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, 04, BD KRIM BELKACEM, Alger, Algérie, Direction de l'Administration Générale, Sous-Direction des Marchés et du Patrimoine, 3ème étage (bureau n°322) en contre partie du paiement de la somme de deux mille dinars (2.000,00 DA) non remboursable, à verser au profit du régisseur du Ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique.

Le dossier de candidature comportant les documents exigés dans le cahier des charges doit être introduit dans une enveloppe cachetée indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature ». Cette enveloppe doit être mise dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme portant la mention :

**Appel à candidature pour un concours national restreint architectural N°01/2017  
Etudes pour la réalisation du siège principal et secondaire de l'Autorité Gouvernementale de  
la Certification Électronique»  
(A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres)**

- La durée de préparation des offres (dossiers de candidatures) est fixée à **vingt et un (21) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Publics (BOMOP) ou les quotidiens nationaux.
- La date et lieu de dépôt des offres sont indiqués dans le cahier des charges (article 21 page 14).
- Les soumissionnaires peuvent assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le même jour du dépôt des offres à 14h00 à l'adresse citée au –dessus.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres, augmentée de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres techniques, financières et de prestations.

- Dans le cas de l'attributaire du marché, ce délai sera prolongé systématiquement d'un mois supplémentaire.